

LIVRET D'ACCUEIL

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF -LE ROC-



1 / Présentation générale

- 1.1. Situation géographique
- 1.2. Mission générale
- 1.3. Vie de l'établissement

2 / L'admission

- 2.1. L'accueil
- 2.2. Les frais à votre charge

3 / Le cadre de vie

- 3.1. Les Sections d'Accueil
- 3.2. L'organisation quotidienne
- 3.3. L'Équipe pluridisciplinaire

4 / Les informations pratiques

- 4.1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- 4.2. La participation à la vie de l'institution
- 4.3. Bienveillance et respect de vos droits

BIENVENUE

Toute l'équipe de l'Institut Médico-Éducatif Le Roc vous souhaite la bienvenue.

Chaque professionnel est là pour faciliter l'installation de votre enfant et lui offrir au quotidien un accompagnement de qualité répondant à ses besoins et son bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vous permettront de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique.

Nous vous invitons à lire avec attention ce livret d'accueil. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Nous construirons ensemble un projet pour votre enfant, respectueux de sa personnalité, de ses possibilités et de vos souhaits, afin qu'il développe ses potentialités et accède progressivement au statut d'adolescent puis d'adulte.

La Direction

1.1. Situation géographique

L'IME Le Roc de l'Unapei 86 est implanté au cœur du village de Saint-Gaudent, situé dans le Sud-Vienne aux confins de trois départements : la Vienne, la Charente (5 km) et les Deux Sèvres (6 km).

Ce petit village de 11 km² et de 320 habitants (recensement INSEE 2020) est situé en zone rurale. La proximité de l'IME Le Roc avec le département de la Charente est un atout dans le développement des partenariats avec le département.

L'établissement est situé au :

**8 rue de la Mairie
86400 Saint-Gaudent**



Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Téléphone : 05.49.01.39.39
Mail : ime.leroc@unapei86.fr



1.2. Mission générale

L'Institut Médico-Éducatif (IME) Le Roc est un établissement médico-social géré par l'Unapei 86, représenté par le Directeur des IME et SESSAD, Monsieur BRETON, et par la Cheffe de service, Madame BIARD.

Cet établissement a pour missions principales d'accueillir, d'accompagner et de garantir des réponses adaptées et d'éducation spéciale au regard des besoins repérés de jeunes présentant des déficiences intellectuelles, des handicaps psychiques, ainsi que des situations dites complexes.

L'IME Le Roc est agréé pour l'accueil d'enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans présentant un retard mental léger ou moyen et, pour certains, des troubles graves de la personnalité dont des places installées en internat de semaine.

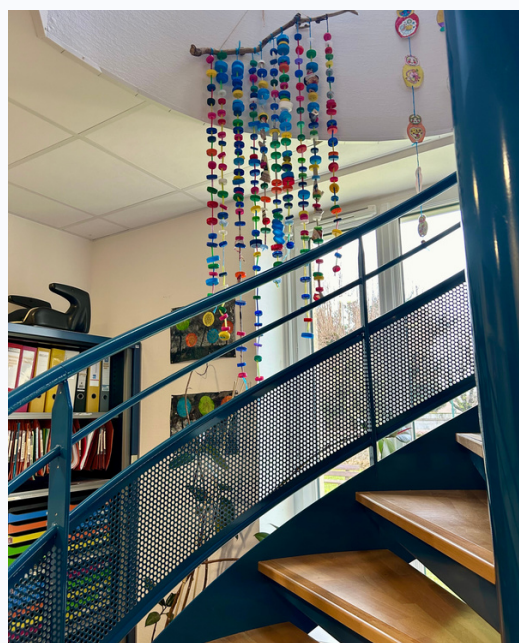
1.3. Vie de l'établissement

L'IME Le Roc a été fondé en octobre 1968 par l'Apei, une association de parents. En 2004, elle fusionne avec l'Adapei 86, qui deviendra l'Unapei 86 en 2019.

Le service des jeunes enfants est reconstruit en 2010. Cette même année, le bâtiment administratif est réhabilité. Le dernier aménagement concerne l'internat de l'IME, construit en mars 2021 au centre ville de Civray.

Afin d'anticiper, prévenir et s'inscrire dans des logiques de parcours, l'Institut Médico-Éducatif (IME) Le Roc, dans le cadre de l'adaptation de ses réponses aux besoins spécifiques et parfois complexes des jeunes qu'il accueille, propose une offre de service qui répond à la logique d'un « parcours » global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale.

L'histoire récente de l'IME Le Roc démontre son dynamisme et sa volonté de s'adapter aux évolutions de la société.



2.1. L'accueil

Pour être accueilli(e) à l'IME, il est nécessaire de disposer d'une notification d'orientation « IME » délivrée par la MDPH.

Lors de votre demande, une visite de l'établissement vous est proposée.

À l'occasion de la demande d'inscription, un séjour d'observation sera proposé à votre enfant afin de faire connaissance, de faciliter son repérage et d'identifier ses centres d'intérêts qui pourront guider les apprentissages.

Le règlement de fonctionnement, qui précise les droits et les devoirs de la personne accueillie ainsi que les modalités d'accompagnement, vous sera remis durant cette période d'observation.

2.2. Les frais à votre charge

Une participation financière est demandée aux familles pour les séjours, les sorties et les stages.

Lors des stages, le transport des adolescents est assuré par les parents lorsqu'il n'existe pas de transport collectif.

La liste des fournitures scolaires et des ateliers vous sera transmise avec le courrier de la rentrée.

Particularité : les jeunes adultes de plus de vingt ans, maintenus au titre de l'amendement Creton, peuvent être redevables :

- de leur hébergement (en partie)
- de leurs repas du midi s'ils sont orientés vers un ESAT

Le mode de calcul, qui tient compte de plusieurs paramètres, vous sera transmis lors de l'orientation de votre enfant vers le secteur des adultes.

Les garanties

Les établissements et services sont assurés chez AXA.

L'admission est prononcée par le Directeur IME-SESSAD avec la collaboration de la cheffe de service à la fin de la procédure d'admission.

Dès lors, un contrat de séjour est établi entre les représentants légaux, l'enfant et le Directeur, précisant les droits et les obligations de l'IME et de l'enfant.

Une commission d'accueil est réalisée pour vous présenter les professionnels qui interviendront dans l'accompagnement de votre enfant et recueillir vos attentes.



3.1. Les sections d'accueil

L'IME Le Roc propose divers modes d'accueil. Chaque groupe éducatif est encadré par des professionnels qualifiés.

Au sein de chaque section, les enfants et les adolescents sont répartis selon plusieurs groupes en fonction de leurs besoins.

La Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisée (SEES) : 6-14 ans

L'accompagnement vise à développer les compétences et les capacités en fonction du Projet Personnalisé d'Accompagnement dans les domaines cognitifs, de l'autonomie, de la communication et de la socialisation.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur des supports définis en fonction des objectifs, des projets des enfants et de leurs intérêts.

Classe externalisée : Dans une dynamique d'inclusion des enfants de l'IME Le Roc, une convention a été établie avec l'école primaire de Savigné, pour l'accueil d'une partie des enfants durant les périodes d'activités scolaires et/ou périscolaires.



La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) : 14-20 ans

Elle a pour objectif de permettre aux adolescents et jeunes adultes d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être mobilisables dans le quotidien.

Afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur devenir d'adulte, l'équipe de la SIPFP propose divers ateliers pour répondre aux besoins et aux souhaits identifiés individuellement.

- L'autonomie quotidienne et sociale
- La citoyenneté
- Le développement des savoirs êtres
- Les ateliers pré-professionnels
- Les intégrations collectives et individuelles en milieux professionnels variés
- La valorisation des aptitudes professionnelles (certification RAE)

Classe externalisée : Dans une dynamique d'inclusion, une collaboration avec le Collège Camille Claudel situé à Civray a été mise en place pour les jeunes de 12 à 16 ans.

L'ACCUEIL EN INTERNAT

L'internat a pour objectifs l'apprentissage de l'autonomie quotidienne, la vie collective, les habiletés sociales à travers différentes activités dont la préparation des repas, inclusion dans des activités de la cité, ...

À noter : l'accueil en internat est un outil au service du projet de l'enfant, il n'est pas une réponse à un éloignement géographique de la famille, ou une problématique sociale relevant de la protection de l'enfance.

Selon son projet, l'enfant ou l'adolescent peut bénéficier d'un séjour en internat en accueil séquentiel (jour/semaine).

Les activités sont majoritairement en lien avec les actes de la vie quotidienne (autonomie personnelle et sociale) et respectent le rythme et les besoins de l'enfant.

L'internat dispose de :

- 8 chambres équipées de salles de bain individuelles
- un appartement relais (pour les + 16 ans) afin de développer de manière graduée leur apprentissage du logement.

Soirée type

16h - 19h : accueil et goûter, activités ou loisirs avec inclusion (piscine, devoirs, balade, animations diverses, clubs de sport, activités culturelles, ...) douche, préparation repas.

19h - 20h : repas et débarrassage.

20h au couché (21h pour les plus petits et 22h pour les plus grands) : activités diverses selon les souhaits.

21h30 à 7h : La veille est assurée par une surveillante de nuit qualifiée.

Matinée type

7h à 8h45 : levé échelonné et préparation.

9h : arrivée sur les groupes.

L'internat est situé à Civray au :

**2 bis Rue du Puits Guillot
86400 Civray**

Téléphone :

05 49 87 95 79

06 26 01 01 20



3.2. L'organisation quotidienne

L'établissement est ouvert 202 jours par an. Un calendrier d'ouverture est établi dans le premier trimestre de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

Accueil de jour de 9h à 16h excepté le mercredi de 9h à 13h.

Internat de semaine, avec un temps d'accueil modulable en fonction du projet de l'enfant et des disponibilités.

• Les activités :

Chaque activité est pensée autour d'objectifs généraux avec une visée autant que possible sur l'inclusion dans le droit commun. Elles sont en perpétuel mouvement.



Les activités sont éducatives, pédagogiques et sportives et visent à faire progresser les enfants et adolescents dans les domaines de la connaissance, de la citoyenneté, de l'autonomie quotidienne, de la socialisation, de la mobilité, de la prévention et de l'expression.

Elles sont au service du projet de chacun : des objectifs individuels sont déterminés à partir du projet personnalisé d'accompagnement co-construit avec les responsables légaux de l'enfant/adolescent et du jeune.

Au cours de l'année, des séjours éducatifs peuvent être organisés et font partie intégrante des projets éducatifs.

• Les repas :

Le repas du midi est préparé par le cuisinier et celui du soir par l'internat. Ils sont pris en charge financièrement par la structure.

Les adaptations particulières sont vues dans le cadre du PPA des jeunes.

• Les transports :

Les transports quotidiens du domicile à l'IME sont collectifs, gérés par l'IME et effectués par une compagnie de transport spécialisée.



3.3. L'équipe pluridisciplinaire

Sur l'ensemble de la structure, une équipe pluridisciplinaire accompagne votre enfant dans son projet.

Elle est composée d'un service paramédical, d'un service éducatif, des services généraux et d'une unité d'enseignement détachée de l'Éducation nationale.

LE SERVICE ÉDUCATIF

Ce service est composé d'Éducateurs Spécialisés, d'un Éducateur Technique Spécialisé, de Moniteurs Éducateurs, et d'un moniteur d'atelier, d'Accompagnants Éducatifs et Sociaux, d'un Surveillant de Nuit Qualifié, de CESF et d'un Éducateur Sportif.

LE SERVICE MÉDICAL

L'infirmier assure le suivi des dossiers médicaux, vérifie l'actualisation des prescriptions médicales, met en place des actions de prévention et fait le lien avec les partenaires médicaux extérieurs.

LE SERVICE PARAMÉDICAL

Un psychomotricien intervient dans le cadre des rééducations.

L'IME fait appel à des orthophonistes exerçant en libéral.

Un psychologue intervient dans le soutien et suivi psychologique des enfants.

LA DIRECTION ET LES COORDINATEURS

La Direction assure la bonne marche globale de l'établissement et est garante des actions éducatives, sociales et pédagogiques. Elle est composée d'un Directeur et d'une Cheffe de service.

Un coordinateur met en œuvre les prestations d'accompagnement inscrites dans les contrats de séjours et avenants.

L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Elle dépend de l'Éducation nationale et est assurée par deux enseignants spécialisés.

LE SERVICE SOCIAL

L'Assistant Social est à la disposition des familles pour les accompagner dans les diverses démarches liées à la situation de l'enfant ou de l'adolescent accueilli à l'IME.

LE SERVICE RESTAURATION

Il est assuré par un cuisinier sur site.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Il est chargé de l'accueil et de l'information aux familles, il assure le standard téléphonique et les démarches administratives.

LES SERVICES GÉNÉRAUX

Les agents du service intérieur assurent l'entretien et le nettoyage de l'établissement et de l'internat, ils participent aussi au service de restauration.

Un agent technique intervient sur la partie maintenance et entretien des bâtiments.

L'accompagnement de l'IME Le Roc est élaboré à partir de principes tels que le développement de la socialisation, l'apprentissage, l'autonomie et l'épanouissement de la personne, sans oublier la nécessité de permettre à l'enfant le lâcher-prise et le plaisir à travers les loisirs.

4.1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement a pour vocation de permettre aux personnes d'être accompagnées dans le respect de leurs besoins et attentes tout en préservant leur autonomie.

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque établissement doit assurer aux personnes un accompagnement individualisé.

Le PPA décline les objectifs poursuivis par la personne et les modalités d'accompagnement.

Un processus d'évaluation accompagne les étapes du PPA pour adapter et réajuster l'intervention des professionnels.

Le PPA fait l'objet d'un bilan partagé chaque année a minima. Il est alors réactualisé.

S'il est important d'explorer « la vie d'avant » de la personne accueillie, il l'est tout autant de s'interroger sur ses envies pour aujourd'hui et demain.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, repose sur un dialogue, un échange avec chaque personne et ses proches, ... avec l'accord de la personne.

Il s'agit de recueillir les goûts, les souhaits, les habitudes, les croyances, les centres d'intérêts, l'histoire de la personne afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

4.2. La participation à la vie de l'institution

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échanges et de rencontres. Il permet d'entendre la voix à la fois des personnes accompagnées, des familles, des représentants légaux et des salariés. Les personnes accueillies sont au cœur de ce dispositif.

Il est constitué d'une majorité de représentants de personnes accompagnées et de leurs familles ou représentants légaux. Un Conseil de Vie Sociale se tient au minimum trois fois par an dans l'établissement.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- Les projets de travaux et d'équipements
- L'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

4.3. Bienveillance et respect de vos droits

L'accompagnement des enfants, adolescents, adultes dans les établissements de l'Unapei⁸⁶ s'inscrit dans une culture de la bienveillance, c'est à dire d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. A l'appui des Recommandations de Bonnes Pratiques (RBPP) de la HAS, l'IME Le Roc est engagé dans une démarche de bienveillance.

L'accompagnement au quotidien favorise un questionnement permanent et un débat entre professionnels et personnes accompagnées, afin de répondre avec souplesse et adaptation à la singularité des personnes et des parcours.

Un référent bienveillance est nommé au sein de l'établissement.

4.3.1. La gestion des événements indésirables

En application de la loi, l'établissement a une démarche de gestion des événements et situations indésirables qui pourraient survenir (les événements indésirables font référence à « toutes les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats attendus dans l'accompagnement d'une situation habituelle et qui sont ou pourraient être sources de dommages »). Une analyse et des actions correctives sont systématiquement définies et mises en œuvre.

4.3.2. Les recours possibles en cas de manquement à vos droits

Vous pouvez exprimer des plaintes et réclamations par mail, téléphone ou sur notre site internet. Une réponse vous est apportée dans les meilleurs délais. Vous avez également la possibilité d'envoyer un courrier au directeur ou de faire appel aux personnes qualifiées.

4.3.3. Accès et confidentialité des informations

Des informations personnelles sont recueillies et inscrites dans un dossier nous permettant de vous accompagner de manière cohérente et coordonnée, et au plus près de vos besoins. Ce dossier unique comporte des données sur un dossier papier et sur un support informatique déclaré à la CNIL conformément au RGPD (Règlement Générale de la Protection des Données).

Les dossiers en format papier sont conservés dans un local sécurisé.

La communication des documents et données vous concernant s'effectue dans le respect des règles de confidentialité.

Sachez que toutes ces informations sont strictement confidentielles :

- Les données médicales sont protégées par le secret médical,
- Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel de l'établissement.

4.3.4. Les ressources

En outre, depuis la loi du 2 janvier 2002, il vous est reconnu un certain nombre de droits et de devoirs dans l'établissement. Notre responsabilité est de les mettre en œuvre et de les faire respecter. Dans ce sens, vous trouverez en annexe de ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service.

D'autres ressources sont accessibles pour échanger et vous réconforter en cas de situations difficiles :

- **Numéro vert pour les personnes en situation de handicap** : 0 800 360 360
- **MDPH 86** : 05 49 45 97 77
- **Numéro maltraitance** : 3977

Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur les situations concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap adultes.

4.3.5. Personne qualifiée

En cas de désaccord, de problème important qui paraît insoluble avec l'établissement ou le service ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez faire appel à « une personne qualifiée ».

Celle-ci a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et l'établissement concerné de trouver une solution aux difficultés rencontrées.

La personne qualifiée est une personne extérieure à l'établissement ou au service et son intervention est gratuite.

Vous trouverez la liste des personnes qualifiées et les coordonnées pour pouvoir les contacter en annexe du livret d'accueil.